

GENDARMERIE  
Détachement Judiciaire  
près  
l'Auditorat Militaire  
Palais de Justice  
1000 Bruxelles  
Tf : 02/508.66.11



468

PV N° 717/94

Ce jourd'hui vingt-six mai

mil neuf cent nonante-quatre à 1415 heures;

Nous soussigné(s) SCHAERLAEKEN Marc, MDL Chef

de gendarmerie;

en résidence à Bruxelles, Det Jud;

en tenue civile;

A Charge de :

INFORMATION

LY WU

Suite à l'apostille mieux rappelée en marge du présent, certifions avoir entendu, aux date et heure précitées le nommé :

Du chef de :

NOM : THEUNISSEN  
Prénoms : Yves  
Grade : Lieutenant  
Unité : 2 CDo (16° Cie)

ASSASSINATS

mieux identifié dans son audition annexée.

Objet :

Audition

AUDITION

L'audition figure en annexe Un au présent

Révisé suite au dossier n°  
2545 N94 C8 émanant de  
monsieur l'Auditeur Militaire à  
Bruxelles

Résumé succinct :

SA. M VER ELST - REUL

Situation à KIGALI :

Comd en second de la 16° Cie, l'intéressé se trouvait au PC Cie (CHINATOWN) au moment de l'attentat. où il a entendu les divers messages sur le réseau bataillon.

Il a assuré ensuite à partir du 07.04 à 0300 Hrs la permanence radio Cie.

L'intéressé a entendu divers messages du Lt LOTIN.

AUDITORAT MILITAIRE  
BRUXELLES

09 JUIN 1994

MILITAIR AUDITORAAT  
BRUSSEL

Evolution de la situation :

Le 09.04, l'intéressé a quitté CHINATOWN pour se replier sur MIRADOR.

En fin d'après-midi, au cours d'une patrouille, il s'est rendu avec 3 hommes au domicile d'AGATHE où il a pu récupérer deux jeeps et a détruit les deux autres inopérationnelles.

Il a ensuite quitté MIRADOR le 11.04 pour se rendre à l'ambassade belge.

Autres renseignements utiles :

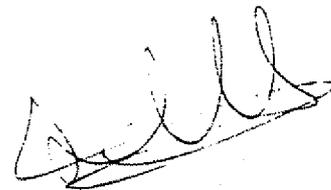
L'intéressé nous a expliqué l'affaire RUSATIRA où ce Comd de l'ESM sollicitait la protection des forces belges pour assurer la protection dans un premier temps d'une famille rwandaise et dans un second temps de sa propre personne.

-----  
RENSEIGNEMENTS

L'apostille est gardée au siège de l'unité pour continuation de l'exécution d'enquête.

Annexe Un : Audition

DONT ACTE



**F E U I L L E T D ' A U D I T I O N**

Le 26/05/94 à 1415 Hrs, a été entendu par SCHAEERLAEKEN

N O M : THEUNISSEN  
PRENOM : Yves  
LIEU ET DATE DE NAISSANCE: BRAINE-LE-COMTE  
le 22.04.62  
DOMICILE : NAMUR 5000  
Chée de Dinant 390  
MILITAIRE : Grade et N° Matricule : Lt - 30426  
Unité : 2 CDo - 16° Cie  
lequel ou laquelle nous déclare :

Je désire m'exprimer en français et demande la  
procédure en justice dans cette langue.

**GENERALITES :**

Je suis au 2 CDo de FLAWINNES depuis août 92.  
J'étais déjà parti en SOMALIE en 93.  
Au RWANDA, j'occupais la fonction de Comd en second de la  
16° Cie.

**ATTENTAT :**

Le 06.04 au soir, je me trouvais à proximité du PC  
Cie à CHINATOWN lorsque j'ai entendu sur le réseau  
bataillon les messages du PC de la 12° Cie (aéroport)  
signalant un tir de deux missiles et une explosion dans  
l'axe du bout de la piste.  
Immédiatement après, des réserves ont été émises suite à  
l'éventualité d'une explosion dans un hangar de munitions  
dans le camp de KANONBE.  
Par la suite, le Comd de la 12° Cie a confirmé l'attentat  
suite à des informations reçues à la tour de contrôle.  
Aucun membre de la Cie n'a été orienté en patrouille vers  
l'aéroport et les seules informations reçues concernant  
l'attentat ont été celles passées sur le réseau bataillon.  
L'énumération des personnes décédées dans l'attentat a été  
annoncée sur radio mille collines et radio rwanda le  
lendemain matin à 0500 Hrs. A ce moment, aucune allusion à  
une participation belge dans l'attentat n'a été faite dans  
la version française.

**ASSASSINAT :**

A 2118 Hrs, nous avons reçu l'ordre de récupération du  
personnel en sortie. Cette mission s'est terminée à 2138  
Hrs.

Je suis resté à l'écoute du réseau radio jusqu'à environ  
0115 Hrs en compagnie du Capt MARCHAL.

Je suis allé me reposer ensuite jusqu'à environ 0300 Hrs.

A 0317 Hrs, nous avons reçu l'ordre d'OSCAR d'envoyer une patrouille vers le centre-ville pour donner un coup de main au jeep mortier et régulariser la situation.

Le Comd Cie a alors immédiatement prévenu le Lt LOTIN qu'il lui envoyait deux véhicules en renfort aux mille collines. C'est le sergent SCHURMANS (2.2) qui a effectué la mission. La jonction entre le Lt LOTIN et le sergent SCHURMANS se fera à 0325 Hrs.

Vers 0350 Hrs, le Comd Cie sortira avec sa jeep pour aller en renfort du Lt LOTIN et du sergent SCHURMANS qui sont toujours bloqués par des soldats du FAR au carrefour C18 (carf Av de la république - Av de Rusumo).

Suite à son départ, j'ai repris la permanence radio. Au barrage tenu par les FAR, le Comd Cie n'a pu obtenir de ceux-ci de laisser passer le Lt LOTIN. Il a alors chargé le sergent SCHURMANS de rechercher une autre voie d'accès à l'habitation d'AGATHE.

Pendant ce temps, le Capt a effectué la mission DELISO qui se terminera vers 0450 Hrs.

Aux alentours de 0440 Hrs, suite à la découverte d'un axe de passage dans les lignes FAR rue Paul 6 entre RO (Saint siège) et l'ambassade de France, Le Lt LOTIN rejoint le sergent SCHURMANS. Ils seront rejoints vers 0500 Hrs par le Comd Cie.

Lorsque le Comd Cie et les 4 véhicules mortier franchiront le barrage, ils se feront tirer dessus un peu plus loin et se retrouveront alors scindés. Le Capt se repliera vers RO où il sera rejoint par le sergent BLESES (1.3) tandis que le Lt LOTIN continuera sa mission de protection et d'escorte d'AGATHE.

Les messages que j'ai entendus concernant les mortiers sont les suivants :

Tout d'abord Y5 qui signale qu'ils viennent d'essayer un tir et que deux véhicules sont inopérables.

Ensuite un message de Y6 signalant deux tirs de grenades à fusils dans le jardin et l'aggravation de la situation.

S6 a enjoint au Lt LOTIN de ne pas tirer, ne pas rendre les armes et de maintenir le dialogue avec les FAR présents.

Le Lt LOTIN a alors averti S6 que suite à un contact avec le major responsable des forces du FAR, s'il rendait ses armes, ils seraient faits prisonniers puis rendus après à UNAMIR.

S6 a persisté alors à lui enjoindre de continuer le dialogue et de ne surtout pas rendre les armes.

Y6 a signalé alors que le major des FAR commençait à s'énerver. Il a signalé ensuite qu'AGATHE s'enfuyait par l'arrière puis après : "Je vois trois de mes hommes couchés par terre, non j'en vois un quatrième et maintenant que dois-je faire?".

Je suis formel sur cette dernière phrase.

A ce moment, c'est le Comd de secteur à l'écoute des incidents sur la fréquence bataillon qui s'est adressé au Lt LOTIN en ces termes : "Tu es sur place, c'est à toi d'apprécier la situation".

S6 a alors ajouté "Dans ces circonstances, je t'autorise à rendre tes armes si tu le juges nécessaire".

Je ne l'ai plus entendu ensuite sur le réseau bataillon.

Vers 0700 Hrs , j'ai quitté le PC pour rejoindre le Lt KOENIGS qui se trouvait Av des mille collines en face de la rue menant au PTT. Le sergent RUGG nous a rejoint, il avait installé ses éléments sur le carrefour au bas de l'Av des mille collines, sur le parking de l'école belge et à côté du cantonnement CHINATOWN.

Nous sommes restés ensemble pour observer et renseigner pendant environ une heure et j'occupais toujours la permanence radio au départ de deux véhicules du Lt KOENIGS. J'ai également fait renforcer la garde à CHINATOWN où les positions de défense ont été occupées.

A 0830 Hrs, alors que j'avais regagner le PC Cie, j'ai reçu une communication téléphonique d'un civil rwandais m'avertissant que des gendarmes rentraient dans des habitations pour tuer les occupants. Le sergent NILSSON (Soffr TR Cie) a immédiatement transmis l'information sur le réseau bataillon.

La situation s'est ensuite calmée.

Vers 1245 Hrs, j'ai ordonné à tous les cantonnements de sortir l'armement (MAG, MINIMI et .50) avec munitions et de préparer les grenades.

Le 09.04 en début d'après-midi, j'ai quitté avec le personnel du PC et la section du sergent RUGG CHINATOWN pour nous rendre au MIRADOR. Le cantonnement RAMADAN a suivi la même démarche. Toute la Cie a donc été regroupée au MIRADOR à l'exception du personnel réfugié à VITAMINE. Le 09.04 vers 1800 Hrs, je suis parti avec trois hommes et deux jeep pour faire une patrouille de reconnaissance sur la maison d'AGATHE. Arrivé sur place, je me suis aperçu que les 4 véhicules se trouvaient toujours sur place. Le véhicule du Lt LOTIN ainsi qu'un second étaient stationnés Av Paul 6 sur le bas côté après l'accès à la propriété d'Agathe dans le sens RO - BNR (banque nationale du rwanda).

Ces véhicules étaient inopérables (pneux crevés et impacts de balles à l'avant).

A l'intérieur de la propriété se trouvaient à hauteur de la maison la jeep de l'adjoint et le dernier véhicule. Ces véhicules ne comportaient aucun impacte de balles.

Contrairement aux autres, les clés de contact se trouvaient toujours sur les tableaux de bord.

Le petit matériel ainsi que l'équipement radio se trouvant toujours à bord des véhicules ont été récupérés à l'exception de l'inmarsat trop difficilement démontable.

Nous avons ensuite détruit par le feu les jeep inopérables puis avons ramené à MIRADOR les deux autres véhicules portant les N° 52054 (D5) et 51216 (Cpl PLESCIA).

Je n'ai aucune souvenance de traces de sang au sol ou sur les véhicules.

La porte de la maison d'Agathe était restée ouverte et il y avait toujours de la lumière à l'intérieur.

Sa mercedes se trouvait devant l'entrée clef de contact sur le tableau de bord.

Durant deux jours, nous sommes allés récupérer des ressortissants belges pour les regrouper à MIRADOR. Nous les avons ensuite évacués vers l'école française où nous les avons remis au 3 para le 11.04 après-midi. Le 11.04 vers 1700 Hrs, nous avons quitté MIRADOR pour assurer la sécurité de l'Ambassade de Belgique. Le PC + le Pl A se trouvaient à l'Ambassade et le Pl B + la Comd Cie se trouvaient à la résidence de l'ambassadeur. Cette situation est restée inchangée jusqu'à l'évacuation vers l'aéroport le 12.04 après-midi.

RADIO MILLE-COLLINES :

Je n'ai rien de spécial à dire sur cette radio. Je n'ai jamais entendu de propos anti-belges personnellement.

AFFAIRE RUSATIRA :

RUSATIRA Léonidas était le colonel commandant de l'ESM. Lors de la prise du pouvoir du président HABYARIMANA en 1973, RUSATIRA, proche de ce dernier était chargé avec son ami le colonel SERUBUGA de l'exécution des opposants au régime, opposants recensés sur une liste noire. Ces informations m'ont été données avant mon arrivée au RWANDA par mon beau-père, le colonel BEM PETTIAUX actuellement attaché militaire à KINSHASA et à l'époque capitaine faisant partie de la CTM au RWANDA.

Le 11.04 dans l'après-midi, le colonel RUSATIRA s'est présenté avec une escorte FAR au cantonnement MIRADOR pour avertir le CSM qu'il viendrait à 1900 Hrs conduire une famille que son ami le colonel MARSHALL avait donné l'ordre de mettre sous la protection de l'UNAMIR. Le CSM a demandé à S6 confirmation de l'ordre qui n'étant pas au courant l'a mis en liaison avec le Comd secteur.

Le CSM a reçu confirmation du Comd secteur de l'ordre lui enjoignant par ailleurs d'exécuter sans discuter.

A mon retour, le CSM m'a mis au courant de la situation. Comme le cantonnement de MIRADOR a été évacué vers 1700 Hrs, le colonel RUSATIRA s'est alors présenté vers 1900 Hrs à l'ambassade de Belgique. La famille était restée dans son véhicule sur le parking de l'Ambassade pendant que RUSATIRA est venu à l'intérieur de l'Ambassade. Je lui ai refusé l'accès et ai discuté avec ce dernier à l'extérieur. Il m'a confirmé l'ordre donné par son ami le colonel MARSHALL de protéger la famille se trouvant dans son véhicule et de la mettre sous protection ONU.

J'ai refusé d'accepter des civils rwandais à l'intérieur de l'Ambassade ne voulant pas mettre la vie de la trentaine de casques bleus et des 53 militaires du 3 para en danger en prenant parti dans le conflit rwandais.

Après multiples insistances et voyant toujours mes refus catégoriques, le colonel RUSATIRA a alors tenté la même démarche à la résidence de l'ambassadeur où il s'est également fait interdire l'accès par ce dernier.

L'ambassadeur n'était aucunement au courant de la démarche et a abondé dans mon sens.

479

Suite à un compte-rendu sur réseau bataillon effectué par le Capt MARCHAL, le Comd de secteur a envoyé d'initiative 2 CVRT au domicile de l'ambassadeur pour assurer l'évacuation de la famille rwandaise vers l'aéroport.

Selon le major BODART (conseiller en droit de la guerre), la dite famille aurait décollé le 11.04 vers 2400 Hrs. Le 12.04 après-midi lors de l'évacuation de l'Ambassade vers l'aéroport du groupe ville (16° Cie), le colonel RUSATIRA a essayé de remonter la colonne pour tenter avec son véhicule personnel (renault 9 blanche) de rejoindre le CVRT transportant l'ambassadeur prétextant qu'il était en danger de mort.

Le sergent SCHUERMANS, queue de colonne m'a averti de la situation. Je lui ai alors donné l'ordre d'empêcher RUSATIRA de perturber la colonne et de mettre en danger la vie de l'ambassadeur. Il est à remarquer qu'au cours du trajet, nous avons été plusieurs fois pris sous le feu et le moindre arrêt de la colonne présentait un danger potentiel.

Le colonel RUSATIRA s'est changé en civil (une arme de poing à la ceinture) devant le sergent SCHUERMANS mais celui-ci a immobilisé son véhicule dans le fossé. Il m'a averti que le problème était réglé. Je n'ai plus jamais eu de nouvelles du colonel RUSATIRA.

Je n'ai rien d'autre à ajouter

( Après lecture faite, persiste et signe avec nous sur le présent )

  
TWEUNINGEN Y  
Lt

Dont acte

